



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

BUREAU COMMUNAUTAIRE
du JEUDI 17 MARS 2022

A PONT-L'ABBE – Salle du siège communautaire,
17 rue Raymonde Folgoas Guillou

COMPTE-RENDU
Relevé des délibérations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edem AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-01
Objet : Demande de subvention 2022 : Technopole Quimper Cornouaille	Classification : 7.5 – Subventions

La Technopole Quimper Cornouaille est une association qui intervient sur le développement économique du territoire par l'innovation des entreprises. Les missions principales sont l'accompagnement à la création et le développement d'entreprises innovantes ou technologiques et l'animation économique des filières prioritaires du territoire.

Elle assure également une présence dans de nombreux réseaux dédiés à l'innovation en tant que membre de la fédération des 7 Technopoles Bretagne, que ce soit au niveau régional, national ou international.

La Technopole Quimper Cornouaille concentre ses actions sur les filières économiques prioritaires du territoire (activités maritimes et agroalimentaires). Elle est impliquée dans les pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique et Valorial, pour qui elle est le point d'entrée, développant ainsi une expertise dans les domaines d'innovation liés au maritime et au bien-manger pour tous. Le volet numérique trouvant des applications dans tous les secteurs d'activité, elle est également impliquée dans le label French Tech +, qui vise à favoriser le développement des start up, participer à la mutation de l'économie, faire émerger et attirer les talents et animer l'écosystème du numérique, à travers la Cantine Numérique.

Elle a une expertise dans l'ingénierie de projets à dimension européenne (veille et montage de projets et de coopérations) et permet d'aider à la création de partenariats pour les acteurs économiques locaux dans le cadre des appels à projets Horizon Europe (2021-2027).

Parmi les entreprises du territoire suivies par la Technopole, apparaissent : AquaB - Marineo, Les Moules de Cornouaille, Plastimer, Seaval Water, Algolesko, Baranger & Cie, Techsealab.

Pour mener ses actions, la Technopole Quimper Cornouaille sollicite, pour l'année 2022, une subvention de 8 900 € (montant identique depuis 2018).

La Commission économie réunie le 22 février 2022 a rendu un avis favorable à cette demande de subvention au titre de l'année 2022.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021,

Vu la demande de la Technopole Quimper Cornouaille en date du 20 décembre 2021,

Considérant l'action de la Technopole Quimper Cornouaille en matière de développement économique du territoire,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 8 900 € à l'association Technopole Quimper Cornouaille.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B2022_03_17_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-02
Objet : Demande de subvention 2022 : Entreprendre au Féminin Bretagne	Classification : 7.5 – Subventions

L'association « Entreprendre au Féminin Bretagne » est un réseau économique et un organisme de formation, qui lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en favorisant la création d'entreprises par les femmes, à tous les stades du parcours (idée/création/développement).

Elle accompagne et sécurise les parcours professionnels et entrepreneuriaux des femmes sur le territoire breton depuis 10 ans, en s'appuyant sur un réseau de plus de 550 adhérentes. Elle joue donc également un rôle d'animation et de réseautage sur le territoire.

La CCPBS est partenaire de l'association depuis 2017. Ce partenariat s'est concrétisé par l'accueil d'une dizaine de femmes en entretiens de positionnement pour les accompagner dans leur projet de création d'entreprise, l'organisation d'événements sur le territoire pour favoriser la mise en réseau (café off, ateliers thématiques : comptabilité/gestion, visibilité sur Instagram).

En 2021, l'association comptait 17 adhérentes du Pays Bigouden Sud et a réalisé 7 entretiens de positionnement. Elle a poursuivi et renforcé de nouvelles formes d'accompagnement par le numérique (163 événements en ligne), et a mené un travail de certification de ses formations.

Pour 2022, l'association propose de poursuivre, et de renforcer le partenariat :

- Aller à la rencontre des femmes, à tous stades de leur idée/projet/entreprise, dans le but de les aider à transformer leur idée en projet, et leur projet en entreprise pérenne et économiquement viable ;
- Initier des rencontres sur le territoire pour permettre aux cheffes d'entreprises et porteuses de projet de sortir de l'isolement, d'échanger, et de développer leur réseau économique (ateliers, webinaires, café off, petit déjeuner business...);
- Poursuivre et développer l'offre de formation à distance pour permettre l'accès aux formations à un plus grand nombre.

La subvention demandée pour l'année 2022 est de 2 500 € (montant forfaitaire pour les EPCI).

La Commission économie réunie le 22 février 2022 a rendu un avis favorable à cette demande de subvention au titre de l'année 2022.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 relative aux délégations de pouvoir accordées au Bureau communautaire,

Vu la demande de l'association « entreprendre au féminin » du 7 décembre 2021,

Considérant la volonté de poursuivre le partenariat avec l'association « entreprendre au féminin » afin d'accompagner les femmes dans leur projet de création d'entreprise,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 2 500 € à l'association Entreprendre au féminin.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-03
Objet : Demande de subvention 2022 : Initiative Cornouaille	Classification : 7.5 – Subventions

Depuis plus de 20 ans, l'association Initiative Cornouaille apporte son soutien aux porteurs de projets (création et reprise) sur le territoire du Sud Finistère, en accordant des prêts d'honneur (prêts à taux zéro de 3 000 à 15 000 euros), et en proposant un accompagnement sous forme de suivi technique durant les premières années d'activité et/ou de parrainage avec un chef d'entreprise expérimenté.

La subvention sollicitée permet l'abondement au fonds de prêt de l'association et la contribution aux frais de fonctionnement.

Au cours des quatre dernières, Initiative Cornouaille a accompagné 52 projets de création et reprise d'entreprise sur le Pays Bigouden Sud dont 9 projets sur l'année 2021 (7 créations - dont 2 entreprises de pêche - et 2 reprises).

Pour cette année, Initiative Cornouaille souhaite renforcer sa communication dans les médias pour valoriser les actions portées ainsi que l'implication des collectivités contributrices.

Pour 2022, l'association sollicite une aide de 0,30 € par habitant soit un montant total de 11 000 €.

La Commission économie réunie le 22 février 2022 a rendu un avis favorable à cette demande de subvention au titre de l'année 2022.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 relative aux délégations de pouvoir accordées au Bureau communautaire,

Vu la demande de l'association Initiative Cornouaille en date du 8 février 2022,

Considérant l'action de l'association Initiative Cornouaille en matière d'accompagnements aux créateurs et repreneurs d'entreprises,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 11 000 € à l'association Initiative Cornouaille.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Étaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-04
Objet : Demande de subvention 2022 : Chrysalide	Classification : 7.5 – Subventions

Chrysalide est une coopérative d'activités et d'emploi créée en 2002 à l'échelle du Finistère. Elle accompagne et héberge sur les plans juridique, fiscal, social et comptable, des entrepreneurs qui souhaitent développer une activité économique. Elle propose un accompagnement individuel et collectif au développement des projets, avec un statut d'entrepreneur-salarié. C'est une alternative à l'entrepreneuriat individuel.

Chrysalide accueille des entrepreneurs de métiers très divers, des prestations de services aux particuliers et aux entreprises ou des activités de production et de négoce (Chrysalide), aux activités de services à la personne (Coop domi ouest), aux métiers relevant du champ des arts plastiques et graphiques, du design, de l'audiovisuel, de l'édition, du spectacle vivant (Artenréel), et des métiers du bâtiment (Penn ar Bat).

L'année 2021 a été marquée par la consolidation du projet coopératif de la structure, qui s'est traduite par une modification statutaire, passant de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à responsabilité limitée à SCIC anonyme.

Ce changement a permis de faire évoluer la gouvernance de la structure, et de renforcer la participation active des entrepreneurs associés aux décisions stratégiques par la création d'un conseil d'administration composé de 12 entrepreneurs salariés et de 2 personnes de l'équipe.

En 2021, Chrysalide a accompagné 13 personnes du Pays Bigouden Sud dans leur projet entrepreneurial. Parmi elles, une personne a intégré la structure pour tester une nouvelle activité, deux ont été rencontrées en entretien individuel, trois ont pu créer leur emploi sous statut d'entrepreneur – salarié, et deux ont créé leurs entreprises après une période d'incubation au sein de la coopérative (associé).

En 2021, la coopérative a organisé 12 réunions d'information collectives à distance (participation de 15 personnes du Pays Bigouden sud), et est intervenue à l'occasion de la semaine de la création/reprise au Pôle Emploi de Pont L'Abbé.

Pour 2022, les actions suivantes sont programmées :

- Actions de sensibilisation et d'information : à distance une fois par mois, et en présentiel en lien avec le service économie ;
- Accueil des porteurs de projet : entretien individuel, sessions d'intégration ;
- Accompagnement des activités hébergées : ateliers sur les compétences clés de la gestion d'entreprise, programme de formation « échanges d'expériences » entre entrepreneurs salariés ;
- Accompagnement « post-crédation » : formation au sociétariat, formation à construire avec les partenaires locaux pour optimiser les chances de création d'entreprise.

La CCPBS est sollicitée à hauteur de 3 000 € (montant identique à 2020 et années précédentes – pas de subvention sollicitée en 2021 en raison du changement de gérance et de modification statutaire).

La Commission économie réunie le 22 février 2022 a rendu un avis favorable à cette demande de subvention au titre de l'année 2022.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-04
Objet : Demande de subvention 2022 : Chrysalide	Classification : 7.5 – Subventions

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 relative aux délégations de pouvoir accordées au Bureau communautaire,

Vu la demande de la société Chrysalide en date du 20 décembre 2021,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 3 000 € à la SCIC CAE Chrysalide.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edem AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-05
Objet : Demande de subvention 2022 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Classification : 7.5 – Subventions

En 2021, la CMA a réalisé 41 visites d'entreprises :

- sur le thème de la transmission (7),
- sur le thème du suivi des jeunes entreprises (21),
- sur le thème de l'aide au montage des dossiers de demandes de subvention au titre du Pass Commerce et Artisanat (13).

Le Bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 avait décidé d'attribuer une subvention de 4 000 € pour l'opération « Rebond Artisan », afin de proposer un accompagnement renforcé des artisans dans un contexte de crise sanitaire.

Cette opération s'est traduite par la réalisation d'un portrait de territoire, d'une enquête, d'un accompagnement individualisé, et d'un plan d'actions reposant sur l'organisation d'ateliers/visioconférences thématiques.

Bilan de l'opération « Rebond Artisan » :

En novembre 2020, la communauté de communes du Pays Bigouden Sud comptait 1054 entreprises artisanales. 653 entreprises ont reçu par mail un pré-diagnostic les invitant à contacter la CMA pour faire le point suite à la crise économique. Les autres ont reçu un appel de la CMA pour proposer un accompagnement en face à face.

Suite à cette campagne, deux entreprises ont sollicité la CMA dans le cadre de difficultés liées au Covid. Il s'agit d'entreprise du secteur des métiers d'art et une entreprise de la restauration. 14 entreprises ont sollicité un diagnostic dans le cadre du développement de leur activité.

En parallèle, plusieurs actions collectives ont été organisées afin de répondre aux besoins des artisans identifiés : stage Facebook en décembre 2020 (espace jeunes de Plomeur – 5 participants), stage Instagram en janvier 2021 (Pont L'Abbé - 7 participants), 3 sessions de formation à distance pour accompagner les restaurateurs dans la mise en œuvre du protocole de reprise en mai 2021 (22 participants).

Enfin, en décembre 2021, un atelier reprise/transmission a été organisé à la CCPBS, pour permettre aux cédants ou repreneurs de présenter leur projet devant un panel d'experts (expert-comptable, organisme bancaire).

Dans le cadre de son plan d'actions 2022, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose le programme suivant :

Connaître et développer l'Artisanat sur son territoire

- La CMA nous propose un portrait de territoire de l'Artisanat au travers plusieurs indicateurs clés : le tissu d'entreprises artisanales, l'apprentissage, la création et la reprise d'entreprises artisanales et la transmission des entreprises artisanales. Un temps de présentation sera programmé avant l'été 2022.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-05
Objet : Demande de subvention 2022 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Classification : 7.5 – Subventions

- La CMA nous livre un fichier réunissant l'ensemble des entreprises artisanales de notre territoire par année.

Soutenir le développement des entreprises

- Une coopération régulière est faite entre les services des deux structures : participation au service public de l'accompagnement des entreprises (SPAÉ), mise en œuvre du PCA, échanges réguliers sur les besoins /opportunité des entreprises, diffusion de la newsletter.
- Afin d'accompagner les entreprises dans leur recrutement, la CMA propose de mettre en place un accompagnement approfondi sur l'attractivité numérique et accompagner les entreprises en matière de diffusion d'offres d'emploi. Il est proposé d'organiser un atelier numérique et de pratiquer 15 audits sur les pratiques individuelles et réaliser 10 accompagnements « expert » avec un conseiller numérique de la CMA. Elle sollicite la CCPBS à hauteur de 32 % du budget global soit une aide de 4 128 €.
- Le secteur du BTP étant particulièrement touché par les tensions du marché du travail, un rapprochement entre artisans et demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail va être expérimenté. Il sera proposé des ateliers de présentation des métiers du bâtiment, des visites de chantiers, des job-dating et des journées de formations pour les entreprises. La CMA sollicite la CCPBS à hauteur de 50 % du budget global soit une subvention de 2 550 €.

La Commission économie réunie le 22 février 2022 a rendu un avis favorable à cette demande de subvention au titre de l'année 2022.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 relative aux délégations de pouvoir accordées au Bureau communautaire,
Vu la demande de la CMA en date du 28 janvier 2022,

Considérant l'action de la CMA en matière de connaissances de l'artisanat du territoire et de développement des entreprises,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 6 678 € à la chambre des métiers et de l'artisanat.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-06
Objet : Foncier économique ZA de Penareun à PLOBANNALEC- LESCONIL : vente du lot n° 2	Classification : 3.2 – Aliénations

Le lot n°2 (AO 108) d'une superficie de 1 500 m² est le dernier lot disponible de la zone d'activités de Penareun à PLOBANNALEC-LESCONIL.

Trois candidats se sont positionnés pour acquérir le lot au prix de 20 € HT/ m².

L'entreprise retenue est la SARL QUINIOU BOIS ET JARDIN dont le dirigeant est M. X (*l'identité est annexée à la présente délibération afin de répondre aux obligations du RGPD*).

Il s'agit d'une entreprise du paysage spécialisée dans la menuiserie paysagère : clôture, création de terrasse, aménagement extérieur,

Avec cette acquisition, l'entreprise souhaite conforter son installation (mai 2021) dans le Pays Bigouden Sud.

La construction d'un bâtiment de 250 à 350 m² est envisagée sur le terrain.

Par délibération du Conseil communautaire du 24 mars 2016, le prix de vente a été fixé à 20 € HT/m².

Le comité de sélection, réunie le 3 mars 2022, a émis un avis favorable.

Vu l'article L. 1511-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations de pouvoir au Bureau communautaire,

Vu la délibération Conseil communautaire n°2016-03-24-27 du 24 mars 2016 relative à la détermination du prix de vente des terrains sur la zone d'activités de Penareun,

Considérant la demande et le projet présenté par M. X,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Acte la vente du lot n° 2 cadastré AO 108 de la ZA de Penareun au profit de la société QUINIOU BOIS et JARDIN ou toute autre entité qui lui serait substituée, pour un montant de 30 000 € HT.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE BOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-07
Objet : Pass Commerce et Artisanat Entreprise LE LOFT – PONT-L'ABBE	Classification : 7.5 – Subventions

Le Conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, développement ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles (50 % pour les investissements liés au numérique et à la digitalisation), plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Ces dossiers sont complets et pourront faire l'objet d'un versement suite à la prise de décision.

Madame X (*l'identité est annexée à la présente délibération afin de répondre aux obligations du RGPD*) a repris en 2021 un commerce de coiffeur homme à Pont-l'Abbé.

La demande d'aide concerne le renouvellement de mobilier, l'acquisition de matériels professionnels et la rénovation du local.

Le coût global des investissements éligibles s'élève à 6 113,48 € HT.

La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% de ce montant, soit 1 834,04 €.

Considérant l'éligibilité de la demande d'aide présentée par l'entreprise LE LOFT,

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020,

Vu la réception du dossier de demande de subvention complet,

Vu l'avis favorable de la CMA en date du 21 novembre 2021,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 1 834 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'entreprise LE LOFT, représentée par Madame X (*pour rappel, l'identité des personnes est annexée à la présente délibération afin de répondre aux obligations du RGPD*).

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-08
Objet : Pass Commerce et Artisanat SCI FL32 / SAS PAPPI	Classification : 7.5 – Subventions

Le Conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, développement ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles (50 % pour les investissements liés au numérique et à la digitalisation), plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Ces dossiers sont complets et pourront faire l'objet d'un versement suite à la prise de décision.

Monsieur X et Monsieur Y (*l'identité est annexée à la présente délibération afin de répondre aux obligations du RGPD*) se sont associés afin de créer une Trattoria (restaurant italien) - Bar - Restaurant dans un local situé à proximité du centre culturel le Triskell et le cinéma à Pont-l'Abbé.

L'aménagement de l'ancien bar nécessite d'importants travaux.

La création de deux sociétés : la SCI FL32 pour l'acquisition du local et la SAS PAPPI pour la partie restauration, ont été nécessaire pour la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre du dispositif, il est considéré qu'il s'agit d'un seul projet avec cumul des assiettes et par conséquent la subvention ne pourra pas dépasser le plafond.

Le coût global des investissements s'élève à 191 500 euros HT. La SCI FL32 porte pour une partie des travaux d'aménagement dans le cadre de la rénovation du bâtiment.

Le coût global des investissements éligibles s'élève à 10 484 € HT.
La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30 % soit une aide de 3 145 € HT.

La SAS PAPPI porte l'acquisition de matériel et également l'aménagement intérieur pour un coût global des investissements éligibles de 17 626 € soit une aide sollicitée à hauteur de 4 355 € HT (plafond atteint).

Considérant l'éligibilité de la demande d'aide présentée par la SAS PAPPI et la SCI FL32,

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020,

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-08
Objet : Pass Commerce et Artisanat SCI FL32 / SAS PAPPI	Classification : 7.5 – Subventions

Vu la réception du dossier de demande de subvention complet,

Vu l'avis favorable de la CMA en date du 8 février 2022,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » avec respectivement 3 145 € HT à la SCI FL32 représentée par M. X et M. Y et 4 355 € HT à la SAS PAPPI, représentée par M. X. et M. Y (*pour rappel, l'identité des personnes est annexée à la présente délibération afin de répondre aux obligations du RGPD*).

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-09
Objet : Soutien à l'installation agricole EARL TY POIS – PONT L-ABBE	Classification : 7.5 – Subventions

Le Conseil communautaire a mis en place une aide à l'installation agricole.

Cette aide de 3 000 euros est attribuée à tout agriculteur bénéficiant de la dotation nationale jeune agriculteur, installé sur le Pays Bigouden sud à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. X (*l'identité est annexée à la présente délibération afin de répondre aux obligations du RGPD*), jeune agriculteur installé en tant que maraîcher, a créé en avril 2021 l'EARL TY POIS sur la commune de Pont-l'Abbé.

Il sollicite cette aide à hauteur de 3 000 euros.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2014-11-20-05 du 20 novembre 2014 relative à l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-03-25-04 du 25 mars 2021 relative à l'évolution du dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Considérant l'éligibilité de la demande présentée par M. X et les justificatifs reçus,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 3 000 € au titre du dispositif « aide à l'installation agricole » à M. X (*pour rappel, l'identité des personnes est annexée à la présente délibération afin de répondre aux obligations du RGPD*),
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edem AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-10
Objet : Festival de l'Artisanat Organisation 2022	Classification : 7.10 – Divers

Le Festival de l'Artisanat est organisé tous les deux ans à Quimper depuis 2015 par la CMA. C'est un événement grand public qui valorise toutes les filières de l'artisanat et offre la possibilité de découvrir des savoir-faire, techniques, produits et services artisanaux. Environ 300 artisans du Finistère y tiennent un stand sur la durée du Festival.

Cette année, la 4^{ème} édition se tiendra du 6 au 8 mai 2022, au Parc des Expositions de Quimper.

Les EPCI sont systématiquement invités à participer, à travers la location d'un stand permettant de valoriser le territoire, et de proposer à quelques artisans de pouvoir exposer gratuitement. Le tarif varie en fonction de la taille du stand (18 m² : 1 500 euros TTC / 27 m² : 2 250 euros TTC / 36 m² : 3 000 euros TTC).

Lors des précédentes éditions, la CCPBS a participé à cet événement en louant un stand (1 500 euros), et en proposant à quelques artisans (artisans d'art principalement) de pouvoir bénéficier du stand gratuitement. Le stand était habillé aux couleurs de la CCPBS (kakémonos, flyers, affiches...), et des permanences tenues par des agents ou élus pour assurer une présence continue pendant les 3 jours de Festival.

Il ressort du bilan des dernières éditions que si cette action permet d'afficher le soutien de la CCPBS envers l'artisanat, la forme que prend cette action présente quelques interrogations : difficulté de choisir des artisans, cible peu pertinente pour les EPCI (grand public et scolaires) qui entraîne peu de retombées/contacts, action chronophage (préparation des supports de communication, montage/démontage du stand, mobilisation de temps agents et élus...).

Le festival de l'artisanat est fait pour promouvoir les métiers de l'artisanat or la période choisie cette année n'est pas en cohérence avec cet objectif. Aussi, pour cette édition, la CMA propose également aux EPCI de participer sous la forme d'une contribution aux coûts des stands tenus par les artisans de leur territoire (stand minimum de 9 m² pour 876 euros TTC). Cette formule permet de soutenir les artisans qui souhaitent bénéficier de la visibilité offerte par le festival, tout en valorisant l'implication de l'EPCI par des supports de communication légers (macarons « Avec le soutien de la CCPBS » apposés sur les stands).

A ce jour, 9 artisans ont manifesté un intérêt auprès de la CMA (inscriptions ouvertes jusqu'à mars). L'enveloppe annuelle généralement dédiée à cet événement pourrait ainsi être divisée par le nombre de stands d'artisans du pays Bigouden Sud (1500 € / 9 à ce jour base 9 m² de stand = 166 euros).

L'année 2022 serait expérimentale pour tester cette nouvelle formule.

La commission « Développement économique » du 22 février 2022 a souhaité solliciter l'avis du Bureau communautaire sur ce point.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide cette proposition.

Pour extrait conforme,

Le Président
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edem AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-11
Objet : Open de France et Junior Pro La Torche : demande de subvention et convention	Classification : 7.5 – Subventions

La date de l'évènement est modifiée par l'organisateur en concertation avec la World Surf League (WSL) et la fédération française de surf (FFS). La « Junior Pro La Torche » était initialement prévue du 4 au 8 mai 2022 et précédée comme l'année dernière de l'Open de France du 30 avril au 03 mai sur le site principal de la Torche à PLOMEUR.

L'Open de France se tiendra donc du 3 au 7 septembre et la Junior Pro La Torche du 8 au 11 septembre 2022.

Ce changement de date est dû à la modification du calendrier de la WSL liée aux contraintes sanitaires et du report des examens du bac.

L'organisateur souhaite également s'assurer de l'accord du Conservatoire du Littoral et obtenir les réponses aux demandes de subvention (CCPBS, Département, Région...) en amont de l'évènement.

L'Ecole Surf de Bretagne (ESB), association loi 1901, dans le cadre de l'organisation de cet évènement sollicite une subvention de 30 000 € (identique à 2019 et 2020).

Cet évènement constitue donc une étape européenne du circuit qualificatif de surf professionnel pour les moins de 18 ans, organisée par la World Surf League.

Pour rappel, le budget prévisionnel 2022 de la manifestation est de 231 912 €. À noter que cette année, l'organisateur a transmis toutes les précisions sur le budget demandées par Jean-Luc TANNEAU.

Il est également demandé à l'organisateur de renforcer le partenariat avec les élus et les services de la commune de Plomeur et de la CCPBS. L'organisateur proposera un programme d'animations en complément de la compétition sur site en intégrant des actions permettant la promotion économique, touristique ainsi que des actions de sensibilisation/préservation des espaces naturels, et ciblant également le public des jeunes.

Cette année, l'association ESB s'est engagée vers une « démarche qualité » en signant la charte régionale des manifestations sportives. Il s'agit d'une démarche portée par le CROS « Comité Régional Olympique et Sportif » jusqu'en 2024.

De ce fait, cette année, l'organisateur bénéficiera d'un premier appui par la chargée de mission. L'objectif pour l'organisateur est d'être dans une démarche de progrès à chaque nouvelle édition.

En effet, les évènements d'envergure qui se déroulent sur le site de la Torche à Plomeur se doivent d'être exemplaires d'un point de vue « transition écologique ».

A préciser que le Conseil d'administration du Conservatoire du Littoral qui aura lieu le 3 mars 2022 se prononcera sur l'autorisation d'organiser des évènements d'envergure sur le site de la Torche à PLOMEUR pour la période 2022 à 2024.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-11
Objet : Open de France et Junior Pro La Torche : demande de subvention et convention	Classification : 7.5 – Subventions

La commission « Développement Touristique » du 25 janvier 2022 a rendu un avis favorable.

Considérant l'intérêt de soutenir l'évènement sportif « Junior Pro La Torche » dans le cadre du développement touristique du territoire,

Vu l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la demande présentée par l'association « Ecole de Surf de Bretagne »,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 30 000 € à l'association ESB,
- Précise que cette subvention fera l'objet de deux mandats : 50 % à la signature de la convention (sous réserve de l'avis favorable du Conservatoire du Littoral) et le solde sur présentation du bilan détaillé moral et financier à l'issue de la manifestation,
- Valide les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-12
Objet : Festival Photos L'Homme et la Mer ; demande de subvention et convention	Classification : 7.5 – Subventions

L'association du « Festival Photos L'Homme et la Mer » compte 70 adhérents et a pour objectifs de valoriser le patrimoine maritime et ses savoir-faire, et notamment :

- Faciliter la circulation des œuvres d'artistes dans le Pays Bigouden Sud ;
- Valoriser et transmettre le patrimoine culturel maritime du territoire et promouvoir l'activité économique qu'est la pêche ;
- Organiser et offrir une animation/proposition culturelle en avant saison estivale en décloisonnant deux activités culturelles l'écriture/lecture et la photographie ;
- Favoriser les échanges intergénérationnels au sein des structures socioculturelles.

Depuis sa création, le Festival de photographies du Guilvinec « L'Homme et la Mer » rencontre un succès croissant, et élargit progressivement son activité au territoire qui l'entoure. Comme en 2021, l'exposition se poursuivra sur la commune de Treffiagat/Léchiagat.

Pour la 1^{ère} fois, le Festival Photo est partenaire dans le cadre de l'appel à projet « Culture & Solidaire » du Département. Le travail mené par l'atelier d'insertion de l'ULAMIR du Goyen sera exposé pendant la durée du Festival.

La 12^{ème} édition se tiendra du 28 mai au 30 septembre 2022. Le programme d'animations (conférences, projections...) qui ponctue les 4 mois d'expositions sera finalisé courant mai 2022.

La convention de mise à disposition d'œuvres photographiques réalisée entre la CCPBS et l'association sera reconduite en 2022. Pour rappel, actuellement des œuvres des séries de Gilles COULON et de Stéphane DIQUELLOU sont exposées au siège de la CCPBS et pourront faire l'objet d'une vente au profit de la SNSM.

La CCPBS est sollicitée à hauteur de 5 000 € (identique à 2020 et 2021) sur un budget prévisionnel total de 65 400 €. Cette année, l'imprimeur a informé l'association de la hausse des coûts pour les impressions des photos soit 10% à 15% supplémentaires de ce fait l'association renonce à payer un encart dans le magazine et le carnet d'adresses édités par l'Office de Tourisme.

La commission « Développement Touristique » du 25 janvier 2022 a donné un avis favorable.

Considérant l'intérêt de soutenir le festival photos l'Homme et la Mer » dans le cadre du développement touristique du territoire,

Vu l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-12
<u>Objet</u> : Festival Photos L'Homme et la Mer : demande de subvention et convention	Classification : 7.5 – Subventions

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la demande présentée par l'association « Festival photographique international l'Homme et la Mer »,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 5 000 € à l'association « Festival Photos L'Homme et la Mer »,
- Précise que cette subvention fera l'objet de deux mandats : 4 000 € à la signature de la convention et le solde sur présentation des conditions de partenariat pour la mise à disposition de séries photographiques et du bilan de la manifestation,
- Valide les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-13
Objet : Adhésion - AJE 29 « Association Jeunesse Entreprise du Finistère »	Classification : 7.10 – Divers

Il est proposé de renouveler le partenariat du Pôle Économie et Tourisme & AJE 29.

La CCPBS est donc sollicitée par l'association AJE29 afin d'y adhérer pour un montant de 300 € pour 2022 (même montant qu'en 2021).

Le partenariat avec AJE 29 a pour objectif de rapprocher les étudiants du secteur de l'hôtellerie/restauration et les professionnels, de faire découvrir également les produits du territoire du Pays Bigouden Sud et de les inciter à postuler aux offres du territoire (CDD/CDI).

L'adhésion à AJE 29 permettra également à la « Structure Information Jeunesse » de bénéficier du réseau d'AJE 29 et d'organiser des actions partenariales concernant la formation et la découverte des métiers. Le service SIJ pourra être aussi facilitateur dans la mise en relation avec les établissements scolaires et les acteurs de la jeunesse du territoire. Des échanges ont déjà eu lieu entre les différents services sur ces sujets.

La commission « Développement Touristique » du 25 janvier 2022 a donné un avis favorable.

Considérant l'intérêt pour le développement de l'emploi local d'adhérer à AJE 29,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à l'Association Jeunesse Entreprise (AJE) pour un montant de 300 € en 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-14
Objet : Demande de subvention : La Flèche Bigoudène - Sport Breizh	Classification : 7.5 – Subventions

La nouvelle édition 2022 de la course cycliste à travers le Pays bigouden s'est déroulée le dimanche 6 février, départ de la cale de l'Ile-Tudy à 13h et arrivée à Pont l'Abbé.

Les inscriptions étaient complètes soit environ 150 coureurs. La demande de subvention de l'organisateur est de 5 000 €, identique à celle de 2021.

Les élus de la commission développement touristique ont proposé d'étudier la demande de l'organisateur Sport Breizh lors du Bureau communautaire avec les informations comptables demandées par le Pôle Economie et Tourisme (dossier de demande de subvention complété précisant le bilan moral et financier 2021 et le budget prévisionnel 2022).

La commission « Développement Touristique » du 25 janvier 2022 n'a pas donné d'avis en l'absence de fond de dossier.

Considérant l'intérêt de soutenir l'organisation de la manifestation sportive « la Flèche Bigoudène » dans le cadre du développement touristique du territoire,

Vu l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la demande présentée par l'association « Sportbreizh »,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 5 000 € à l'association SportBreizh,
- Réclame un dossier plus complet et étoffé pour les prochaines demandes sous peine de refus malgré l'intérêt de la manifestation.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-15
Objet : Marché public de transport des produits de déchèteries	Classification : 1.1 – Marchés publics

La communauté de communes a lancé le 6 décembre 2021 une consultation selon la procédure de l'Appel d'Offres ouvert afin de répondre à son besoin en matière d'enlèvement et transport des produits de déchèteries.

La publicité a été transmise au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur (e-megalis).

La date limite de remise des offres a été fixée au 10 janvier 2022 à 12h00.

A cette date, une seule offre a été déposée par l'actuel titulaire du marché, LE PAPE ENVIRONNEMENT.

Les tarifs proposés sont en hausse de 4,27 % sur les tarifs révisés d'avril 2021.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 février 2022 et a attribué le marché public à LE PAPE ENVIRONNEMENT.

Considérant que le marché public de transport des produits de déchèteries est à renouveler au 1^{er} avril 2022,

Vu l'article L. 2124-1 du code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 février 2022,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le présent marché public d'enlèvement et transport des produits de déchèteries avec la société LE PAPE ENVIRONNEMENT.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Amaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-16
Objet : Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une nouvelle OPAH	Classification : 8.5 – Politique de la ville-habitat-logement

Par délibération de leurs Conseils communautaires respectifs du 10 juin et 12 juillet 2021, la CCPBS et la CCHPB ont validé le principe de reconduire une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) mutualisée et le lancement d'une étude pré-opérationnelle, préalable obligatoire à la mise en place de ce dispositif.

Par ailleurs, Douamenez Communauté (DZCO) et la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCS-PR) mettent en œuvre actuellement une OPAH mutualisée qui s'achèvera le 30 avril 2023. Les deux intercommunalités ont également délibéré début 2022 sur le principe d'une nouvelle OPAH mutualisée et d'une nouvelle étude pré-opérationnelle au cours de l'année 2022.

Les échanges entre Présidents et Vice-présidents en charge de l'habitat dans un premier temps puis lors d'une réunion conjointe des commissions en charge de l'habitat des quatre intercommunalités le 1^{er} mars 2022, ont permis de faire remonter une volonté commune de traiter cette problématique et d'identifier des enjeux communs d'amélioration du parc privé de logements.

C'est pourquoi, il est proposé de mener une étude pré-opérationnelle d'OPAH à l'échelle des quatre intercommunalités de l'ouest Cornouaille. Les conclusions de cette étude permettront de confirmer ou non la nécessité d'élaborer une seule convention d'OPAH ou bien deux conventions distinctes (comme c'est le cas actuellement), et de valider les modalités de mise en œuvre du suivi-animation (objectifs quantitatifs, aides complémentaires, régie ou opérateur privé, etc.).

Les échanges des commissions ont permis de bâtir un « socle commun » de 12 cibles qui constitue le cahier des charges de cette étude :

- Cible 1 - Le descriptif synthétique du parc de logements de l'Ouest Cornouaille ;
- Cible 2 - L'analyse approfondie des OPAH précédentes et en cours ;
- Cible 3 - Les performances thermiques et énergétiques du parc de logements ;
- Cible 4 - Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ;
- Cible 5 - L'habitat indigne et très dégradé ;
- Cible 6 - L'investissement locatif en centralités par des propriétaires bailleurs ;
- Cible 7 - La réduction du parc de logements vacants ;
- Cible 8 - La réhabilitation des assainissements individuels ;
- Cible 9 - La traduction des objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Cible 10 - Le calibrage des aides financières aux particuliers et des leviers fiscaux ;
- Cible 11 - L'organisation opérationnelle du suivi-animation ;
- Cible 12 - La définition d'une identité : *Osez rénover et Mieux Chez Soi*.

Pour mener cette étude, il est proposé de mandater un bureau d'études. Le montant de cette étude pré-opérationnelle est estimé entre 70 000 € et 90 000 €, subventionnés à hauteur d'environ 50% par l'État (ANAH) et le Département. Le reste à charge est réparti au prorata de la population entre la CCPBS (42 %), la CCHPB (20 %), DZCO (20 %) et la CCCS-PR (18 %). Il est proposé que la CCHPB soit désignée coordonnatrice du groupement de commandes en charge du pilotage de l'étude.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-16
Objet : Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une nouvelle OPAH	Classification : 8.5 – Politique de la ville-habitat-logement

Calendrier prévisionnel :

- 24 mars : délibération en Conseil communautaire de DZCO ;
- 30 mars : délibération en Conseil communautaire de la CCHPB ;
- 31 mars : délibération en Conseil communautaire de la CCPBS ;
- 14 avril : délibération en Conseil communautaire de la CCCS-PR ;
- 2^{ème} quinzaine d'avril : lancement du marché public ;
- Fin juin : lancement de l'étude ;
- Fin mars : Fin de l'étude pré-opérationnelle et finalisation de la ou des conventions OPAH ;
- Juillet 2023 : lancement de la ou des nouvelles OPAH.

Le Bureau communautaire est amené à échanger sur le principe d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH menée par un bureau d'études et couvrant les 4 intercommunalités de l'Ouest Comouaille.

Le Conseil communautaire sera amené à valider le principe d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH menée par un bureau d'études et couvrant les 4 intercommunalités de l'Ouest Comouaille lors de sa prochaine réunion le 31 mars 2022.

Considérant l'avis favorable de la commission n°3 « Aménagement/Planification » réunie de manière conjointe le 1^{er} mars 2022 avec les commissions en charge de l'habitat au sein des communautés de communes du Haut Pays Bigouden, de Douarnenez Communauté et du Cap Sizun – Pointe du Raz,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L.303-1 relatif aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat,

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2021-06-10-33 du 10 juin 2021 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 octobre 2014 approuvant le Programme Local de l'Habitat (2014-2019),

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2019 sollicitant la prorogation le Programme Local de l'Habitat en vigueur pour une durée de 2 ans, et la réponse favorable du Préfet par courrier du 9 octobre 2020,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet de convention constitutive du groupement de commandes avec les Communautés de communes du Haut Pays Bigouden, de Douarnenez Communauté et du Cap Sizun – Pointe du Raz, désignant la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden comme coordinatrice de ce groupement,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint
Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-17
Objet : Attribution d'aides à la création de logements locatifs publics, à Pont-l'Abbé – Résidence le Verger, Plateau de Bringall	Classification : 8.5 – Politique de la ville-habitat-logement

Par délibération du 28 janvier 2016, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs publics de manière à favoriser la production de logements locatifs publics satisfaisant les besoins des ménages aux revenus les plus modestes (PLAI). Le suivi de l'action et l'attribution des aides a été délégué au Bureau communautaire.

Par courrier du 7 février 2022, le bailleur social « Le Logis Breton » a officiellement sollicité la CCPBS pour bénéficier de la subvention communautaire afin de financer une opération de 16 maisons en VEFA destinées à la location sociale de type PLUS et PLAI. Cette opération, dénommée « Résidence le Verger » est sise au plateau de Bringall sur la commune de Pont-l'Abbé.

Les caractéristiques principales de l'opération sont les suivantes :

- **Forme urbaine et taille des logements** : 16 maisons individuelles en VEFA (4 T3 de 67 à 73 m² ; 12 T4 de 78 à 89 m²) ;
- **Type de financement des logements** : 8 logements de type PLUS (niveau de loyer de 5,58 €/m²) et 8 logements de type PLAI (niveau de loyer compris de 4,95€/m²) ;
- **Calendrier** : démarrage du chantier mi-avril 2022, livraison deuxième semestre 2023.

Conformément au règlement d'attribution des aides de la CCPBS, la demande de subvention concerne les logements PLAI, dans la limite de 5 logements maximum financés à hauteur de 5 000 € par logement, soit une subvention de 25 000 €. Le projet a été inscrit et validé par le Conseil Départemental au titre de la programmation 2022.

Le Bureau communautaire est invité à approuver l'attribution d'une aide de 25 000 € au bailleur social « Le Logis Breton » pour la construction de logements locatifs publics de type PLAI, à Pont-l'Abbé, « Résidence le Verger ».

Considérant la complétude du dossier de demande d'aides et la réponse apportée par le projet aux objectifs poursuivis par le Programme Local de l'Habitat,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 301-2, L.303-1 et L 312-2-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 300-1 et L. 221-1 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 octobre 2014 approuvant le Programme Local de l'Habitat (2014-2019) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2015 et de l'arrêté préfectoral du 2 novembre approuvant les modifications statutaires en matière d'Habitat ;

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-17
Objet : Attribution d'aides à la création de logements locatifs publics, à Pont-l'Abbé – Résidence le Verger, Plateau de Bringall	Classification : 8.5 – Politique de la ville-habitat-logement

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016 approuvant le règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs publics ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 délégrant au Bureau communautaire de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante »,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution d'une aide de 25 000 € au bailleur social « Le logis Breton » pour la production de 16 logements locatifs publics en VEFA, situés au plateau de Bringall à Pont-l'Abbé (Résidence le Verger).

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint
Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-18
Objet : Aides au ravalement de façades : validation des dossiers	Classification : 7.5 – Subventions

Il est précisé aux membres du Bureau que le Conseil communautaire en date du 30 mars 1995, a décidé d'allouer des aides pour le ravalement de façades.

Considérant la complétude des dossiers de demandes d'aides et l'éligibilité des bénéficiaires au regard des règles d'attribution fixées par la Communauté de communes,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 janvier 2016 relative à l'instauration de conditions de ressources pour bénéficier des aides au ravalement de façades,

Vu la délibération du Bureau communautaire du 16 mars 2017 approuvant les précisions et les mises à jour apportées aux règles d'attribution et au formulaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 déléguant au Bureau communautaire de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante »,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution de l'aide allouée pour le ravalement de façades aux bénéficiaires référencés dans le tableau annexé à la présente délibération ainsi que son montant.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS BIGOUDEN
SUD
(E.P.C.I. n° 200001001)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint
Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-19
Objet : Dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » – versement de subventions communautaires	Classification : 7.5 – Subventions

Le Conseil de communauté du 16 décembre 2015 a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Par cette même délibération, le suivi de l'action et l'attribution des aides ont été délégués au Bureau communautaire.

La Convention de partenariat de cette OPAH signée le 19 juillet 2016 avec le Conseil Départemental, délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat précise les objectifs et les participations financières des partenaires. Ce dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat, est identifié sous le nom « Osez rénover et adapter votre logement ».

Au vu des justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie et des objectifs fixés par la convention de partenariat, il est proposé au Bureau communautaire d'accorder cinq aides d'un montant total de 3 000,00 € au titre du dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » aux propriétaires occupants référencés dans le tableau joint : 4 au titre de l'énergie, 1 au titre de l'adaptation.
Considérant la complétude des dossiers de demande d'aides et les justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie en charge de l'instruction des demandes d'aides,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 octobre 2014 approuvant le Programme Local de l'Habitat (2014-2019),

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 approuvant la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 octobre 2017 approuvant le premier avenant à la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 juin 2021 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante »,

Considérant la complétude du dossier de demande d'aides et les justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie en charge de l'instruction des demandes d'aides,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution des aides allouées au dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » conformément au tableau joint à la présente délibération.



Pour extrait conforme,

Le Président
Stéphane LE DOARE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-20
Objet : Dispositif « Osez rénover – dispositif transitoire » – versement de subventions communautaires	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération, le Conseil communautaire du 10 juin 2021 a approuvé un dispositif transitoire depuis de la fin de l'OPAH en juillet 2021 jusqu'à la mise en place d'une nouvelle opération en 2022. Ce dispositif se traduit par la prise en charge financière du reste à charge de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des propriétaires dans le cadre des aides de l'ANAH et de MaPrimeRénov' (MPR).

Cette AMO est assurée par un opérateur-conseil (Citémétrie, SOLIHA, etc.) chargé d'accompagner techniquement et administrativement les ménages dans le montage des dossiers ANAH et MaPrimeRénov' (MPR).

Le tableau figurant dans l'annexe jointe indique le montant de cette prestation d'AMO (1), la partie prise en charge par l'ANAH (2) et le « reste à charge » de la CCPBS (3) :

14 dossiers (11 « Energie » dont 8 « MaPrimeRénov' » et 3 « Adaptation ») pour un montant total de 4 521,00 € de subvention de la CCPBS.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 octobre 2014 approuvant le Programme Local de l'Habitat (2014-2019),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2019 approuvant l'engagement de l'élaboration d'un nouveau PLH et de demande de prorogation du PLH en vigueur,

Vu l'accord du Préfet du Finistère prorogeant le PLH jusqu'au 10 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 juin 2021 approuvant la mise en place d'un dispositif transitoire jusqu'à la mise en place d'une nouvelle OPAH,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 juin 2021 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante »,

Considérant la complétude des dossiers de demande d'aides et les justificatifs reçus par l'opérateur-conseil en charge de l'instruction des demandes d'aides,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution des aides allouées au dispositif « Osez rénover – dispositif transitoire » conformément au tableau joint à la présente délibération.



Pour extrait conforme,

Le Président
Stéphane LE DOARE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-21
<u>Objet</u> : Demande de subvention annuelle pour le fonctionnement Natura 2000 Pays Bigouden 2022	Classification : 7.5 – Subventions

Natura 2000 est un dispositif qui vise la préservation ou la restauration de milieux naturels. Les documents d'objectifs des sites Natura 2000, appelés DOCOB, contiennent des engagements pour assurer le maintien, ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site. Au sein de chaque comité de pilotage d'un site, une structure porteuse chargée de l'animation du DOCOB est désignée.

La CCPBS met en œuvre le DOCOB par l'intermédiaire de 2 chargés de mission, soit l'équivalent de 0.8 ETP, qui anime la concertation locale, suivent l'évolution des habitats et des espèces, sensibilisent les acteurs à la préservation des habitats et espèces présents sur le site, et facilitent la mise en place des actions de gestion.

La CCPBS anime la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 Baie d'Audierne (2 sites) et celui des Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet. Les actions visant la sensibilisation environnementale, l'entretien, la restauration ou la réhabilitation d'espaces dans ces sites Natura 2000 et qui composent cette animation peuvent faire l'objet d'un financement de l'Etat pour 47% et de l'UE/FEADER pour 53%.

En ce qui concerne l'animation des sites Natura 2000 bigoudens en 2022, il est proposé le budget prévisionnel suivant :

Dépenses 2022	Montant HT	Montant TTC
Prestations de service	18 628,40 €	19 332,05 €
Dépenses de rémunération	31 693,72 €	31 693,72 €
Frais de déplacements	0,00 €	0,00 €
Coûts indirects	4 754,06 €	4 754,06 €
TOTAL PROJET	55 076,18 €	55 779,83 €

Le plan de financement associé au budget prévisionnel 2022 est le suivant :

Financeurs sollicités	Montant en €
Etat	26 216,31 €
UE	29 563,31 €
Sous-total financeurs publics	55 779,83 €
TOTAL général	55 779,83 €

Considérant qu'il convient d'adopter le plan de financement associé au budget 2022 pour le fonctionnement Natura 2000 en Pays Bigouden Sud,

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-21
Objet : Demande de subvention annuelle pour le fonctionnement Natura 2000 Pays Bigouden 2022	Classification : 7.5 – Subventions

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-29,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 n°C-2021-06-10-33 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le plan de financement 2022.

Sous réserve de l'adoption du budget 2022 lors du Conseil communautaire du 31 mars 2022.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE



The image shows a blue ink signature of Stéphane LE DOARE written over a circular official stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD" around the top and "Finistère" at the bottom.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique le 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint
Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-22
Objet : Elaboration et mise en œuvre d'un schéma vélo communautaire du Pays Bigouden Sud : appel à projets AVELO 2	Classification : 8.7 – Transports

En mars 2021, l'ADEME a lancé un premier appel à projets AVELO 2 visant à accompagner les territoires peu et moyennement denses dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Afin de poursuivre l'accompagnement des territoires dans cette transition vers une mobilité quotidienne plus active, l'ADEME lance ce deuxième appel à projets « AVELO 2 ». Opéré par l'ADEME, il s'inscrit dans le cadre du programme AVELO2 financé par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Ce deuxième AAP a pour objectif d'accompagner au moins 145 nouveaux territoires afin de leur permettre de participer à la mise en œuvre du plan vélo, d'être en capacité de mobiliser les dotations de soutien à l'investissement et à l'équipement et le Fonds de Mobilité Actives sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir les territoires dans le cadre de la définition, de l'expérimentation et de l'animation de leur politique cyclable.

Taux d'aides :

- 60% pour les EPCI ayant la compétence AOM
- maximum de 100 000 € par axe et de 200 000 € par porteur de projet.

La durée maximale du projet doit être inférieure ou égale à 30 mois, les projets devant par ailleurs se terminer au plus tard le 30 juin 2024.

L'appel à projet AVELO 2 porté par l'ADEME pourrait permettre de valoriser l'élaboration et la mise en œuvre du schéma vélo communautaire du Pays Bigouden Sud.

Le schéma vélo communautaire vise notamment à hiérarchiser et programmer la réalisation d'itinéraires cyclables sur la base du travail réalisé par le SIOCA dans le schéma directeur ouest Cornouaille.

Au regard des données existantes et disponibles, la CCPBS dispose de la matière suffisante pour avancer sur l'élaboration du schéma sur le volet infrastructure (identification des itinéraires structurants, secondaires...).

En revanche, les études actions finançables dans l'axe 1 de l'AAP peuvent constituer une opportunité pour approfondir le diagnostic sur le stationnement et le jalonnement. Des diagnostics de mobilités actives pour questionner la cohabitation voiture/vélo dans les centres-bourgs pourraient aussi être intégrés dans cet AAP. A noter que plusieurs communes se sont lancées ou se lancent dans ce type de démarches (Le Guilvinec, Combrit, Ile-Tudy).

Des études de maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle comme celle menée sur l'itinéraire du Birinik (diagnostic, étude des variantes, préconisations d'aménagements, estimations financières...) sont éligibles à cet AAP. Cela pourrait permettre, au regard de la hiérarchisation du réseau cyclable communautaire, de prévoir une à plusieurs études de faisabilité par an pour que cela puisse aboutir à la réalisation d'aménagements dans un second temps. Des études de maîtrise d'œuvre avant travaux sont également possibles.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-22
Objet : Elaboration et mise en œuvre d'un schéma vélo communautaire du Pays Bigouden Sud : appel à projets AVELO 2	Classification : 8.7 – Transports

Pour les axes 2 (expérimentation de services vélo) et 3 (animation et promotion), la définition du plan d'actions de la Stratégie Mobilité ouest Cornouaille permettra de faire ressortir les points prioritaires sur lesquels il convient d'agir. Même si nous ne connaissons pas aujourd'hui le contour précis des actions, il est possible de les inscrire dans le dossier de candidature et de flécher leur réalisation sur la fin de programmation de l'appel à projets (2023-2024).

Pour les expérimentations de services vélos relatives à l'axe 2, elles peuvent porter par exemple sur la mise en place de stationnements pour vélos (non sécurisés), de bornes de recharges de vélos à assistance électrique, de cartographies dynamiques, de dispositifs de comptages...

Pour les actions d'animations et de promotion, elles pourraient porter sur la mise en valeur de l'itinéraire du Birinik, sur l'organisation et/ou la participation à des événements de type « fête du vélo », « mai à vélo », « la semaine de la mobilité » ...

L'appel à projets au regard des sujets sur lesquels portent les différents axes pourraient constituer une première étape pour construire en plan d'actions en faveur du vélo sur le Pays Bigouden Sud.

Il pourrait permettre de poser les bases d'une coopération et d'une coordination entre la CCPBS (AOM) et les communes (gestionnaires de voirie).

Considérant que l'appel à projet AVELO 2 participe à la définition de la politique cyclable du pays Bigouden Sud,

Vu l'appel à projets AVELO 2 proposé par l'ADEME,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 n°C-2021-06-10-33 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de proposer la candidature de la CCPBS à l'appel à projets,
- Dit qu'il appartiendra au « groupe de travail Mobilités » d'y travailler.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900702-20220317-B_2022_03_17_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2022, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le JEUDI 17 mars à 17 H 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- M. Jean-Marc BREN, Adjoint au maire, PENMARC'H, représentant Mme LE TROADEC
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean-Jacques XUEREB, Adjoint au maire, TREGUENNEC, représentant M. MOREL
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- Mme. Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services

M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

M. Jonathan GAUTHIER, Directeur Adjoint

Mme Justine FONTAINE, Chargée contractualisation et mobilité

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2022	N° Acte : B-2022-03-17-23
Objet : Extension du siège de la CCPBS : Plan de financement	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération n°B-2021-11-25-06 du 25 novembre 2021, le Bureau communautaire a adopté le plan de financement du projet d'extension-modernisation du siège de la CCPBS.

Depuis, les plafonds de la DSIL ont évolué et permettent aujourd'hui de solliciter 500 000 euros au lieu des 400 000 euros indiqués au plan de financement initial.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses (TTC) en euros	Recettes en euros
Maitrise d'œuvre et bureaux de contrôle : - 264 000 €	DETR - 400 000 €
Travaux : - 4 128 120 €	DSIL - 500 000 €
	CCPBS - 3 492 120 €
Total : 4 392 120 €	Total : 4 392 120 €

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement de l'opération relative à l'extension du siège communautaire,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 n°C-2021-06-10-33 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Bureau communautaire n°B-2021-11-25-06 du 25 novembre 2021 relative au plan de financement de l'extension du siège de la CCPBS.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le plan de financement prévisionnel relatif au projet d'extension du siège de la CCPBS,
- Modifie en ce sens la délibération du Bureau communautaire n°B-2021-11-25-06 du 25 novembre 2021 relative au plan de financement de l'extension du siège de la CCPBS.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE

